

COMMUNIQUE DE PRESSE

LUNDI 1ER JUIN 2026

CONTINUITÉ TERRITORIALE :

LES TARIFS RÉSIDENTS RETROUVENT LEUR NIVEAU ANTÉRIEUR GRÂCE À LA SUPPRESSION DE LA HAUSSE DE TSBA SUR LES LIGNES DE SERVICE PUBLIC

Air Corsica prend acte avec satisfaction de la publication de l'arrêté du Ministre des Transports et du Ministre de l'action et des comptes publics, permettant l'exonération des lignes aériennes relevant d'obligations de service public de la hausse de la Taxe de Solidarité sur les Billets d'Avion (TSBA) entrée en vigueur au début de l'année 2025.

À compter du 1er juin, les tarifs résidents applicables sur les **lignes de service public entre la Corse et Paris-Orly, Marseille ou Nice** retrouveront leur niveau antérieur, soit une baisse de 9,44 euros par billet, correspondant au montant de **la hausse de TSBA désormais supprimée** sur ces dessertes.

Cette décision constitue une reconnaissance du caractère particulier des liaisons assurées dans le cadre du service public aérien. Elle garantit le maintien de l'accessibilité du transport aérien pour les résidents corses et préserve pleinement les mécanismes de solidarité qui fondent les relations entre l'île et le continent.

Au-delà de son impact immédiat sur les tarifs, cette mesure confirme, tant au niveau national qu'europpéen, la reconnaissance du rôle essentiel joué par les obligations de service public dans la cohésion territoriale, l'égalité d'accès aux services fondamentaux et le désenclavement des territoires insulaires.

Cette avancée est le fruit d'une mobilisation collective associant la Commission européenne, le Gouvernement, la Direction Générale de l'Aviation Civile, la Collectivité de Corse, l'Office des Transports de la Corse, les parlementaires engagés ainsi que les compagnies aériennes concernées.

Air Corsica tient à saluer tout particulièrement l'action du SCARA, deuxième organisation professionnelle représentative des compagnies aériennes françaises, dont l'engagement auprès des autorités françaises et européennes a contribué à l'aboutissement de ce dossier.

Pour Marie-Hélène Casanova-Servas, Présidente du Conseil de surveillance d'Air Corsica :

“ La suppression de la hausse de TSBA sur les lignes de service public, constitue une décision importante pour la Corse et pour l'ensemble des Corses qui bénéficient quotidiennement des liaisons relevant du service public aérien.

En permettant le retour des tarifs résidents à leur niveau antérieur, le rôle essentiel de ces dessertes qui assurent le lien permanent entre notre île et le Continent, est reconnu.

Cette décision revêt également une portée plus large. Elle confirme à tous les niveaux, français comme européen, la reconnaissance du caractère particulier des obligations de service public et de leur contribution à la cohésion territoriale.

Je me réjouis de cette avancée qui renforce le pouvoir d'achat des Corses tout en conciliant les objectifs environnementaux poursuivis par les pouvoirs publics avec les réalités propres aux territoires insulaires. Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à son aboutissement, notamment la Collectivité de Corse, les parlementaires mobilisés ainsi que le SCARA, dont l'engagement a été déterminant.

Cette mesure représente une avancée concrète pour les Corses et garantit une meilleure et indispensable mobilité. Elle confirme que les impératifs territoriaux peuvent être pleinement pris en compte dans l'élaboration des politiques publiques.

Air Corsica poursuivra son engagement au service de la Corse et continuera à œuvrer, aux côtés des acteurs institutionnels et professionnels du secteur, pour garantir une desserte aérienne durable, accessible et adaptée aux besoins des Corses “.